

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

**EXTRAIT**

**du**

**Registre des Délibérations du Conseil Général du Doubs**

---

Réunion du 20 OCTOBRE 2008

Le Conseil général du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 20 octobre 2008 à 9 h 10, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil général.

Etaient présents :

M. BART, M. FUSTER, Mme VOIDEY (*jusqu'à 17 h*), M. NAPPEY, M. BREUIL, M. COIZET, M. ALAUZET, M. BOUDAY, M. GIRARD, M. GAUTHIER, Vice-présidents,

M. BELUCHE, M. BESSOT (*jusqu'à 15 h 15*), Mme BOUQUIN (*jusqu'à 15 h 15*), M. CARTIER (*matin*), M. DAHOUI, M. DESSENT, M. GALLIOT, M. GURTNER, M. Jacques HELIAS (*à partir de 10 h et jusqu'à 16 h 10*), M. Pierre HELIAS, Mme JACQUEMET, M. LEROUX, M. LONGEOT (*matin*), M. MARGUET (*après-midi*), Mme NEVERS, M. PEQUIGNOT (*jusqu'à 15 h 30*), M. PETREMENT, M. POBELLE (*jusqu'à 16 h 10*), M. ROGNON, Mme ROMAGNAN, M. RONOT, M. SAILLARD, Conseillers généraux.

Etaient excusés :

Mme VOIDEY, Vice-présidente (*à partir de 17 h*)

MM. CUENIN, RONDOT, Conseillers généraux (*journée*)

MM. CARTIER, LONGEOT, Conseillers généraux (*après-midi*)

M. BESSOT, Mme BOUQUIN, Conseillers généraux (*à partir de 15 h 15*)

M. PEQUIGNOT, Conseiller général (*à partir de 15 h 30*)

M. Jacques HELIAS, Conseiller général (*jusqu'à 10 h et à partir de 16 h 10*)

M. POBELLE, Conseiller général (*à partir de 16 h 10*)

Etait absent :

M. MARGUET, Conseiller général (*matin*)

\*

\* \*

**Objet : Motion relative à la reconnaissance des soldats pour l'exemple au cours de la Grande Guerre**

Vu le texte de la motion qui lui est présenté :

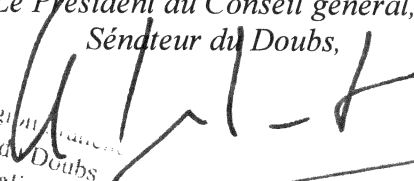
« Tout au long de la guerre de 1914-1918, des combattants français ont été condamnés pour l'exemple et exécutés, à l'instar du soldat bisontin, Lucien BERSOT, fusillé le 13 février 1915 à Fontenoy dans l'Aisne pour avoir refusé de porter un pantalon sale.

Certains d'entre eux ont pu être réhabilités. Mais nombreux sont ceux qui attendent encore que leur soit redonné leur honneur perdu.

A l'heure où nous nous apprêtons à célébrer le 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918, il est temps que leur mémoire réintègre pleinement la mémoire collective.

C'est pourquoi le Conseil général du Doubs sollicite de la République française la reconnaissance des Poilus condamnés pour l'exemple – ce qui exclut de fait les personnes jugées pour crimes de droit commun – comme des soldats de la Grande Guerre à part entière, afin que leurs noms puissent être légitimement inscrits sur les monuments aux morts des communes de France, à la demande de leurs familles ou des associations et collectivités concernées ».

Le Conseil général approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la motion relative à la reconnaissance des soldats pour l'exemple au cours de la Grande Guerre.

Le Président du Conseil général,  
Sénateur du Doubs,  
  
Préfecture de la Région Bourgogne  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité du PCF  
Reçu le 28 OCT. 2008  
Claude JEANNEROT

DÉPARTEMENT DU DOUBS  
Loi No 82.213 du 2 Mars 1982  
modifiée  
Certifié exécutoire par le  
Président du Conseil Général  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le .....28 OCT. 2008  
et de la publication le .....28 OCT. 2008